

Sylvoécocorégion

B 10 Côtes et plateaux de la Manche



Sources : BD CARTO® IGN, BD CARTHAGE® IGN Agences de l'Eau, MNHN.

Les régions forestières nationales de la SER B 10 : Côtes et plateaux de la Manche

Caractéristiques particulières à la SER

Les Côtes et plateaux de la Manche se composent d'un plateau crayeux bien drainé, entrecoupé de vallées et recouvert de formations à silex et de limons fertiles propices à l'agriculture. La végétation forestière est principalement constituée de chênes, de frênes et de hêtres, accompagnés de feuillus divers. Le faible taux de boisement de la région est principalement dû au fait que la forêt occupe généralement les terrains difficiles à cultiver.

La SER B 10 : Côtes et plateaux de la Manche regroupe tout ou partie des régions forestières nationales du littoral de la Manche allant de Sangatte à l'embouchure et la vallée de la Seine :

- le Marquenterre (80.1) ;
- le Boulonnais (62.7) ;
- le Pays de Bray (76.2) ;
- les Collines d'Artois (62.5) ;
- le Ponthieu (80.3) ;
- le Vimeu (80.2) ;
- le Plateau picard (80.4), dans la partie située au sud de la vallée de la Somme uniquement ;
- le Petit Caux (76.1) ;
- la Picardie verte (60.5) ;
- le Pays de Caux (76.3) ;
- le Caux méridional (76.4) ;
- la rive droite des Vallées de la Seine (75.3 p.p.), comprise également dans la SER L 1 (Vallées des bassins Artois, Picardie et Seine-Normandie).

S'étendant sur cinq départements : le Pas-de-Calais, la Somme, l'Oise, la Seine-Maritime et l'Eure, cette SER est entourée du nord au sud par les SER :

- B 21 (Flandres) ;
- B 22 (Plaine picarde) ;
- B 41 (Bassin parisien tertiaire) ;
- B 32 (Plateaux de l'Eure).

Climat

La position littorale de la SER B 10 la situe sur le trajet des dépressions maritimes venant du secteur ouest en apportant des précipitations importantes. Son climat est donc sub-océanique, nuancé par des influences « submontagnardes », associées au cadre géomorphologique accidenté de l'intérieur des terres (réseau de ravins et de cavées entrecoupé de secteurs en plateau), à la pluviosité accentuée.

Les hivers sont relativement doux et les étés assez frais, sans excès de chaleur. Les écarts thermiques entre les saisons sont faibles et la caractéristique de ce climat est sa forte humidité atmosphérique permanente avec de fréquents brouillards matinaux (81 jours par an à Rouen et 52 à Beauvais).

La moyenne des précipitations annuelles est comprise entre 550 et 1 100 mm d'est en ouest. Les pluies sont bien réparties au cours de l'année, avec cependant un maximum automnal assez accusé. Dans les zones à

Les collines d'Artois s'étendent, selon une orientation nord-ouest/sud-est, du cap Blanc-Nez jusqu'à proximité d'Arras et la vallée de la Canche leur sert de limite avec le Ponthieu, du nom d'un ancien comté français. Ces régions se poursuivent au-delà de cette vallée par le Vimeu qui se prolonge jusqu'à la vallée de la Bresle au sud. La SER continue à l'est et au sud par la Picardie verte, d'altitude plus élevée que le plateau picard, jusqu'au début des calcaires grossiers du Lutétien.

Le mot « Picardie », dérivé du mot « picard » signifiant « piocheur » apparaît en 1248. Les Parisiens appelaient en effet « piocheurs » tous les agriculteurs vivant au nord des zones forestières de Senlis et du Valois (où les paysans étaient bûcherons).

Le Boulonnais et le Marquenterre, en bord de mer, sont peu forestiers. Le nom de Marquenterre vient de l'expression latine *mare in terra* (la mer dans les terres). En effet, cette zone, conquise sur la mer par sédimentation naturelle, présente un sol marécageux.

Le pays de Caux est un plateau crayeux de Haute-Normandie,

au nord de la Seine, qui s'étend jusqu'aux falaises de la Côte d'Albâtre. Le pays de Bray est une petite région naturelle située à l'est et au nord-est de Rouen. C'est une région de bocage qui se caractérise par son sol argileux favorable aux herbages et à l'élevage bovin laitier. Étymologiquement, le nom de « Bray » vient d'un terme gaulois désignant la boue, par allusion à ses sols souvent argileux.

Le parc naturel régional (PNR) des Caps et Marais d'Opale constitue la partie la plus septentrionale de la SER B 10 et la partie située en rive droite du fleuve de celui des Boucles de la Seine normande en forme l'extrémité méridionale.

faibles précipitations comme le plateau picard, on peut constater un déficit hydrique estival en année moyenne. Par contre, les pluies dépassent les 1 000 mm à Goderville dans le pays de Caux. Le nombre de jours pluvieux y est de l'ordre de 170 par an soit presque un jour sur deux !

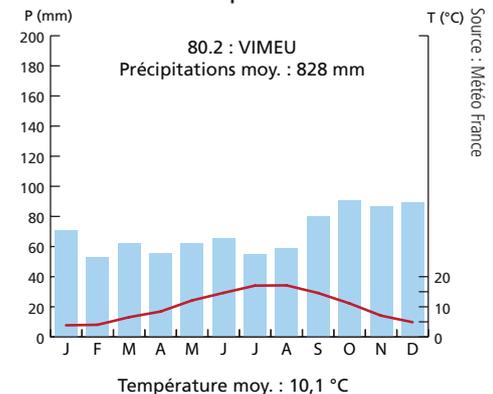
La température moyenne annuelle est comprise entre 9 et 10,5 °C, soit 3 °C en dessous de celle des rivages bretons, avec un gradient positif de l'intérieur des terres vers la côte.

Le nombre moyen annuel de jours de gel ne dépasse pas 50 ; ils se situent surtout entre décembre et février mais des gelées tardives ne sont pas à exclure, notamment vers l'est et le sud de la SER, dues à une influence continentale plus importante car ces zones sont abritées par les quelques reliefs situés à l'ouest.

La neige tombe sur les hauteurs (de l'ordre de 25 jours de neige par an). Les vents dominants sont de secteur ouest ou sud-ouest, très fréquents (de l'ordre de 60 jours par an),

entraînant un fort cumul pluvieux sur le versant exposé de l'Artois par exemple. La brise estivale contribue à un meilleur ensoleillement qu'à l'intérieur des terres, où sa durée moyenne est de l'ordre de 1 600 heures (1 518 heures par an à Rouen).

Plus on s'éloigne du littoral, plus la durée d'ensoleillement est faible et les brouillards fréquents.



Exemple de diagramme ombrothermique de la SER B 10

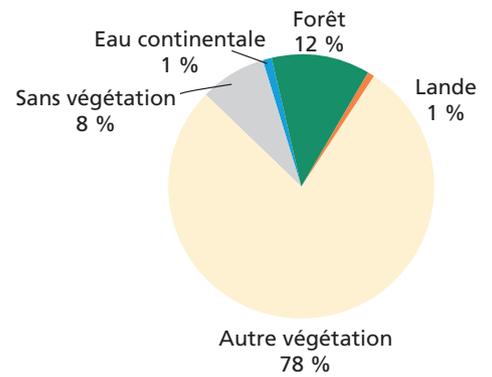
Utilisation du territoire

Dans cette SER essentiellement agricole (78 % de la surface), la forêt occupe 12 % de la surface totale et avoisine 197 000 ha. Malgré un taux de boisement faible qui ne tient pas compte des vergers et des haies boisées, les arbres y sont omniprésents. Les peupleraies s'étendent surtout le long des vallées de la Somme, de la Bresle, de la Canche et de l'Authie.

L'importante surface classée « sans végétation » : 131 000 ha, soit près de 8 % de la surface de la SER, correspond en grande partie aux zones urbanisées du littoral et dans les vallées, ainsi qu'aux dunes et

plages de galets ou de sable qui attirent beaucoup d'amoureux de la nature.

La SER B 10 est bocagère mais les activités agricoles sont, outre l'élevage (chevaux et bovins) et l'agro-alimentaire (produits laitiers, pomme de terre, ...), la grande culture céréalière et betteravière. La proximité de l'Île-de-France lui confère une grande importance touristique (Le Tréport, Le Touquet-Paris-Plage, ...), mais aussi une attraction cynégétique avec le Marquenterre et la baie de Somme où se pratique une chasse traditionnelle au gibier d'eau.



Relief et hydrographie

Au nord, le **Boulonnais** occupe une zone bien délimitée, à l'ouest par le littoral (la Côte d'Opale) et à l'intérieur par une ligne de crêtes formée par les collines d'Artois, et culmine à 202 m au mont Hulin. C'est une échancrure dans la craie creusée par l'érosion et montrant la grande diversité des couches géologiques plus anciennes.

Elle se poursuit en bordure littorale par le **Marquenterre**, région bien individualisée correspondant aux bas-champs de la plaine maritime picarde, au pied des pentes abruptes des collines d'Artois et du plateau de Ponthieu à l'est et du Vimeu au sud. Il est constitué de dunes et de plages de sable et se poursuit par une basse plaine marécageuse (« la bassure ») abritée derrière la zone dunaire. Les zones les plus hautes se trouvent en limite du plateau calcaire qui les borde à l'est. L'altitude moyenne des zones forestières est voisine de 35 m et le point culminant se trouve au mont Saint-Frieux (152 m).

À l'arrière de cette frange littorale se trouvent les **collines d'Artois**, plateau bombé entaillé par des rivières et à versants dissymétriques : versant nord abrupt, comportant des escarpements dus à des failles surplombant la plaine flamande et versant sud en pente

douce. L'altitude moyenne est voisine de 100 m, mais elle est plus élevée à l'ouest (202 m au mont Hulin en limite du Boulonnais).

Cette région se prolonge par le plateau du **Ponthieu**, incliné vers l'ouest et d'altitude comprise entre 50 et 160 m à l'est, limité par deux fleuves côtiers : la Canche et la Somme et entaillé par la vallée de l'Authie.

Le **Vimeu**, la **Picardie verte** et le **plateau picard**, dans sa portion au sud de la vallée de la Somme, constituent une vaste étendue légèrement ondulée de craie, dont l'altitude varie entre 100 et 200 m, avec un relief plus prononcé pour la Picardie verte, incliné du sud-est au nord-ouest. Quelques vallons secs, longs et profonds, et petites vallées encaissées, soulignées par des bois, l'accidentent, en particulier sur ses bordures. Le Vimeu s'achève par des versants raides au-dessus de la Bresle, de la Somme et des bas-champs bordant la Manche, soustraits à l'influence maritime par une série de digues.

Au sud, le **pays de Caux** est un plateau de craie d'altitude 100 à 250 m à la surface ondulée, limité au nord par la Manche et les célèbres falaises échancrées, festonnées et découpées par des valleuses (vallées sèches, dépressions

du terrain permettant l'accès à la mer ou ruisseaux entaillant la falaise avant de se jeter en mer). Il est accidenté de petits puits naturels (béthunes, boitouts ou bétoires) et de petites vallées sèches qui ne se raccordent pas toujours aux vallées principales. Un karst important occupe le sous-sol crayeux.

Les limons fertiles recouvrent une grande partie de ce plateau, qui subit l'érosion éolienne et hydraulique. Les paysages sont d'aspect tabulaire. La spécificité du pays de Caux est le clos-masure (ou cour-masure), ferme typique cauchoise qui est un espace de 2 à 3 hectares entouré d'une levée de terre de 1,5 à 2 m de hauteur plantée d'une double rangée d'arbres de haute tige (hêtres le plus souvent, chênes ou ormes). Cette haie vive sert de rideau brise-vent et crée un microclimat. L'évolution des modes de vie conduit à un arrachage ou à un manque d'entretien de cette formation végétale typique qui, en certains endroits, ne sont pas sans conséquence sur l'érosion des sols.

Le littoral est constitué de falaises de craie plus ou moins hautes. Les plus célèbres sont celles d'Étretat. Leur couleur blanche explique la désignation « côte d'Albâtre » pour cette partie de la Normandie.

Les contacts du pays de Caux avec les méandres de la vallée de la Seine revêtent tantôt l'aspect abrupt d'une falaise crayeuse, sites propices autrefois à l'implantation de châteaux et de forteresses, tantôt celui mollement incliné d'une suite de terrasses alluviales.

De nombreux cours d'eau parcourent cette SER ou y naissent. Une ligne virtuelle est-ouest sépare la rive droite de la Seine du bassin des fleuves côtiers :

- affluents de la rive droite de la Seine : l'Epte, l'Andelle, le Cailly, l'Austreberthe, la Fontenelle, le Bolbec (ou le Commerce) et la Lézarde ;

- fleuves côtiers : la Slack, la Liane, la Conche, l'Authie, la Somme, la Bresle et son affluent la Vimeuse, l'Yères, l'Arques (réunion de la Béthune, de la Varenne et de l'Eaulne), la Scie, la Saône, le Dun, la Durdent et la rivière de Fécamp, réunion des ruisseaux de Ganzeville et de Valmont.

Dans la **boutonnière de Bray** se trouvent aussi des sources chaudes à l'origine de la vocation thermale de Forges-les-Eaux (eaux ferrugineuses, toniques et légèrement radioactives), point de départ des rivières de l'Andelle et de l'Epte vers le sud et de la Béthune et de la Bresle vers le nord.



En bordure littorale apparaissent les couches formant le substratum de la SER B 10. Extraordinairement complexe, la stratigraphie du **Boulonnais** (une vingtaine d'étages géologiques) induit une grande variété de roches (schistes, poulingues, calcaires, grès), dominées toutefois en surface par les argiles. Différentes couches de l'ère secondaire apparaissent principalement :

- le haut Boulonnais est formé des craies sénonienne et turonienne (Crétacé), recouvertes d'argiles à silex et de limons ; il constitue une ceinture de falaises (cuestas) sur le pourtour de la région ;
- le bas Boulonnais est constitué de terrains jurassiques donnant des sols argileux et humides.

Des dunes et cordons littoraux sableux s'étalent le long de la côte. Plus au sud, le **Marquenterre** est une bande côtière conquise sur la mer après sédimentation naturelle au cours de la récente période historique. Les terrains sont donc constitués d'alluvions récentes et de sable apporté naturellement par la mer, accumulés en massifs dunaires modelés par le vent. La bordure orientale correspond à la limite du plateau crayeux du Crétacé qui souligne l'emplacement du littoral primitif avec des galets provenant de silex noyés dans la craie. Entre les deux se trouve une partie marécageuse parsemée d'étangs et sillonnée de fossés de drainage souvent gorgés d'eau où l'on trouve des cordons de galets anciens sous forme de dômes alignés (Quend, Le Crotoy, Béhen).

Dans l'intérieur des terres, l'assise géologique des **collines d'Artois** date du Crétacé supérieur (marnes du Turonien, et craie blanche du Cénomaniens ou du Sénonien) ; un ensemble de failles entraîne une discontinuité des couches géologiques : localement apparaissent les grès et schistes bigarrés du Dévonien (ère primaire). Les formations tertiaires (sables, grès et argiles du Landénien) affleurent sur les buttes-témoins. Les terrains anciens sont souvent masqués par les formations résiduelles à silex, résultant de l'altération de la craie, et les dépôts quaternaires.

Le plateau est creusé par de nombreuses vallées dans lesquelles se sont déposées des alluvions modernes.

Le **plateau picard**, dans sa portion au sud de la Somme, est affecté par deux axes anticlinaux de faible amplitude. Sur la partie occidentale, on trouve des zones de tourbières d'un grand intérêt biologique (réserve naturelle de la baie de Canche).

Les vallées, où affleurent les alluvions, entaillent le socle de craie qui apparaît sur les versants, leur donnant un profil particulier.

Le socle ancien des **pays de Caux** et **de Bray** est une puissante table de craie de plusieurs centaines de mètres d'épaisseur formée lors des invasions marines au Secondaire, masquée par l'argile à silex de décomposition. Ce plateau crayeux est marqué par des ondulations et par une série de fractures.

Le pays de Bray, vaste échancrure à l'est du pays de Caux, forme une dépression argileuse riche, favorable à l'élevage laitier et à la culture du pommier. Il est la résultante des mouvements et ondulations du Tertiaire : un dôme pouvant culminer à 1 000 m a subi une très forte érosion et correspond à un anticlinal érodé du Bassin parisien au centre des plateaux calcaires environnants (Picardie au nord, pays de Caux à l'ouest et Vexin au sud-est). L'érosion a mis au jour les couches argileuses dans une région de forme elliptique, qui lui a valu le nom de « boutonnière » de Bray, bordée par des cuestas crayeuses de 60 à 100 m de dénivellation.

Les terrains y sont très variés : craie glauconieuse du Cénomaniens, argiles du Gault de l'Albien, argiles panachées du Barrémien, sables et grès du Néocomien, argiles, marnes et grès du Portlandien, calcaires marneux du Kimméridgien.

Dans le pays de Caux, la craie du Sénonien, surmontée par l'argile à silex, est recouverte d'une épaisse couche de limons (10 à 15 m) qui donne aux sols leur qualité. La craie marneuse du Turonien, plus ancienne, apparaît au bas des pentes des vallées de la Varenne et des ruisseaux de Valmont et de

Ganzeville. On observe localement des placages argilo-siliceux plus récents (cap d'Ailly).

Le refroidissement du climat et les variations du niveau de la mer au Quaternaire sont à l'origine du modelé actuel :

- encaissement du réseau hydrographique (commencé au Pliocène), formation des vallées mortes entaillant le plateau crayeux et d'un système de terrasses (les plus anciennes caillouteuses) ;
- dépôt du limon des plateaux, arraché aux sédiments de la baie de Seine ;
- formation du bief à silex (par solifluxion d'argiles à silex mélangées à des sables tertiaires ou au loess) sur les pentes exposées aux vents d'ouest et du sud-ouest ainsi que dans les poches karstiques.

N.B. Tous les graphiques sont exprimés en pourcentage de la surface de forêt de production **hors peupleraies**, à partir des résultats des campagnes d'inventaire forestier national des années 2006 à 2010.

Les sols contiennent des silex sur les trois quarts de la surface forestière, en proportion variable mais provoquant souvent un blocage de la tarière pédologique lors des sondages.

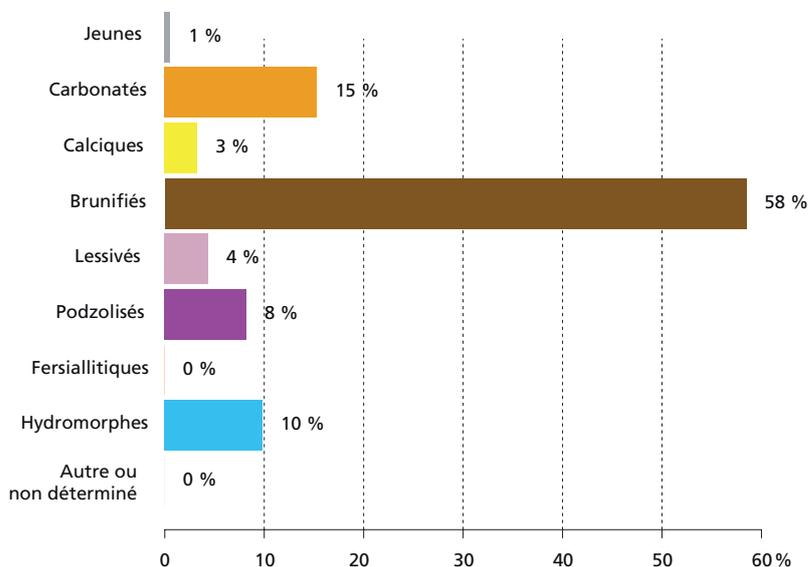
Les types de sol les plus fréquents sont les sols brunifiés (58 % de la surface boisée de production, se répartissant dans des proportions semblables en Brunisols Eutriques, Brunisols Dystriques et Brunisols rédoxiques), les sols carbonatés (Calcisols : 15 %), les sols hydromorphes (Rédoxisols : 10 %), les sols podzolisés (Podzosols Ocriques : 8 %) et les sols lessivés (Luvisols, parfois rédoxiques : 4 %).

Les formes d'humus sous forêt indiquent un processus de décomposition des litières ralenti en raison de la relative acidité du milieu :

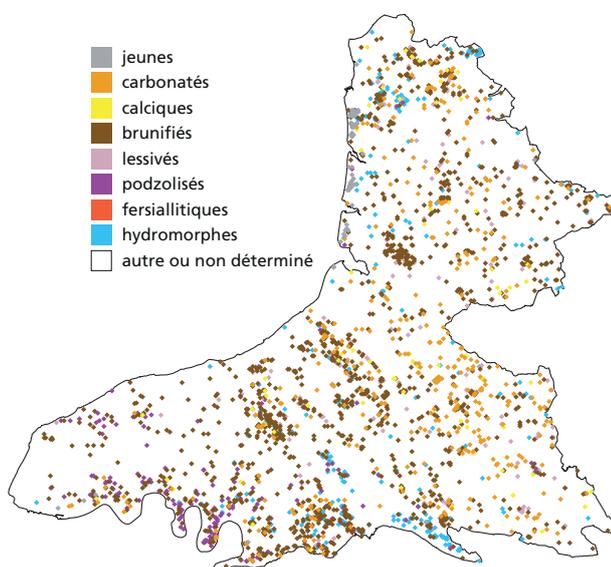
- 23 % de la surface de forêt présente un humus de forme moder ou hémimoder ;
- 4 % des humus sont de forme dysmoder.

Cependant 61 % des humus ont un fonctionnement meilleur : formes oligomull à dysmull (30 %) ou eumull à mésomull (31 %).

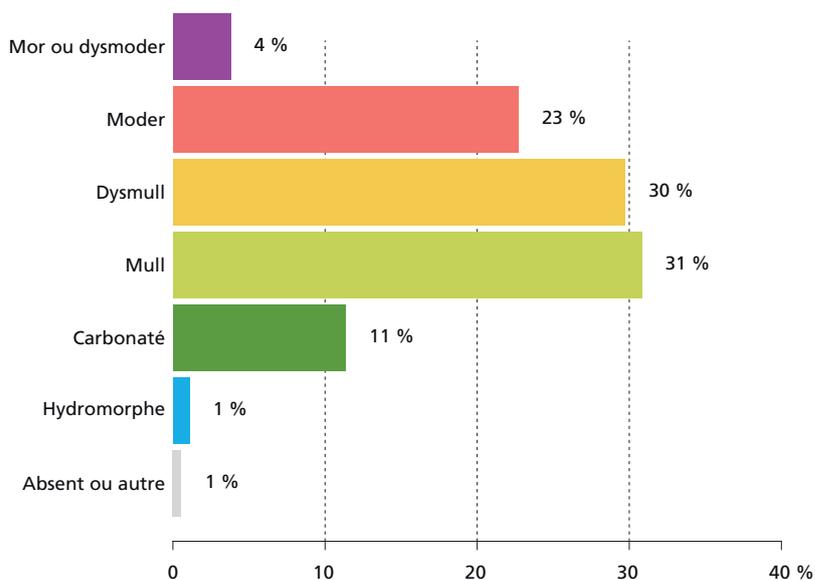
Les humus sont carbonatés sur 13 % de la surface de forêt de production.



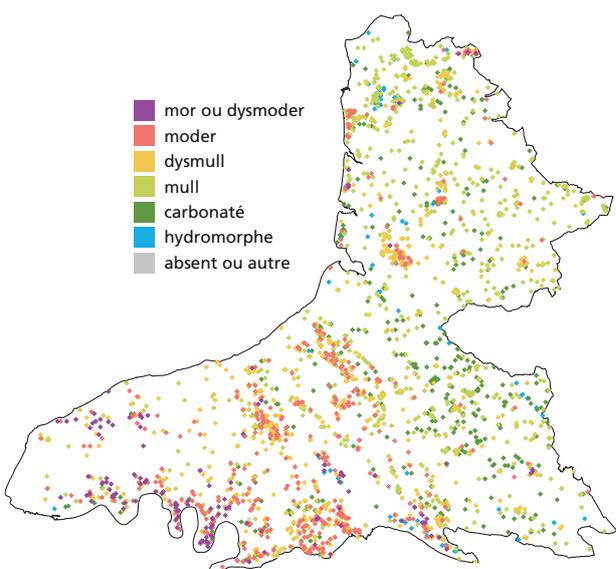
Types de sols regroupés



Extrait de la carte par point des types de sols regroupés



Formes d'humus regroupées



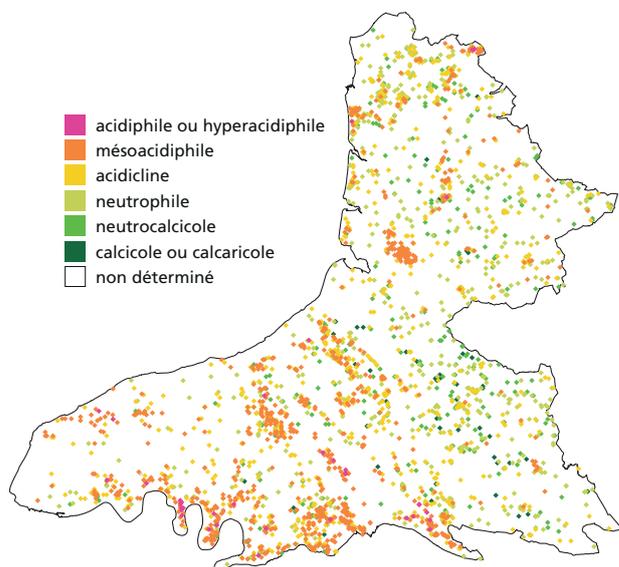
Extrait de la carte par point des types d'humus regroupés

Indicateurs des conditions de la production forestière

Les espèces rencontrées sont exigeantes en eau et le niveau trophique est à tendance acidiphile. Les sols, à texture majoritairement limoneuse, sont profonds et leur engorgement est important en raison de la topographie relative-ment plane la région.

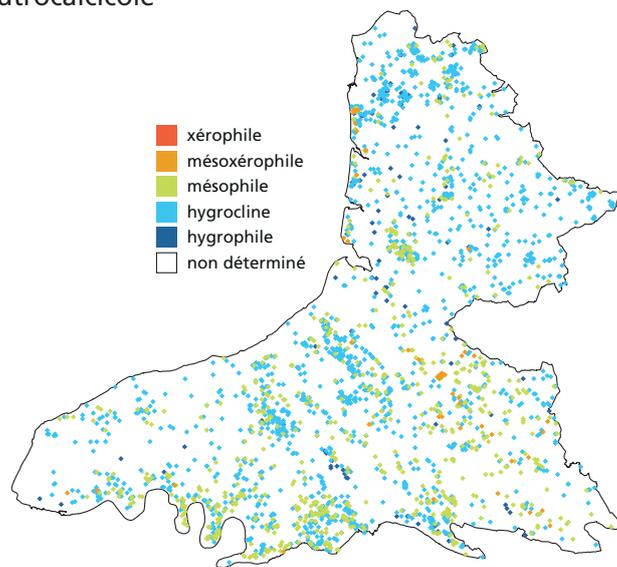
La végétation révèle une certaine variabilité stationnelle avec des niveaux trophiques mésoacidiphile (34 %), acidiphile (30 %), neutrophile (24 %) ou neutrocalcicole (10 %).

73 % de la surface comportent des espèces exigeant une forte quantité d'eau (espèces hygroclines) et 23 % des espèces mésophiles.

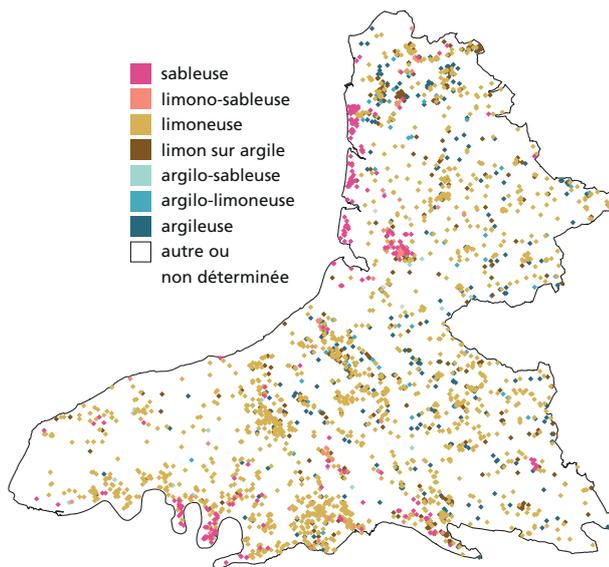


Extrait de la carte par point du niveau trophique

La texture des sols est peu variée : limoneuse (68 %), sinon elle est argileuse, limoneuse sur argile, argilo-limoneuse ou sableuse (7 %). Les sols limoneux sont sensibles au tassement. En période humide, ils ont une faible portance et le passage d'engins lourds provoque des ornières et un tassement en profondeur irréversible qui peut induire la formation d'une nappe perchée temporaire, souvent très fluctuante.

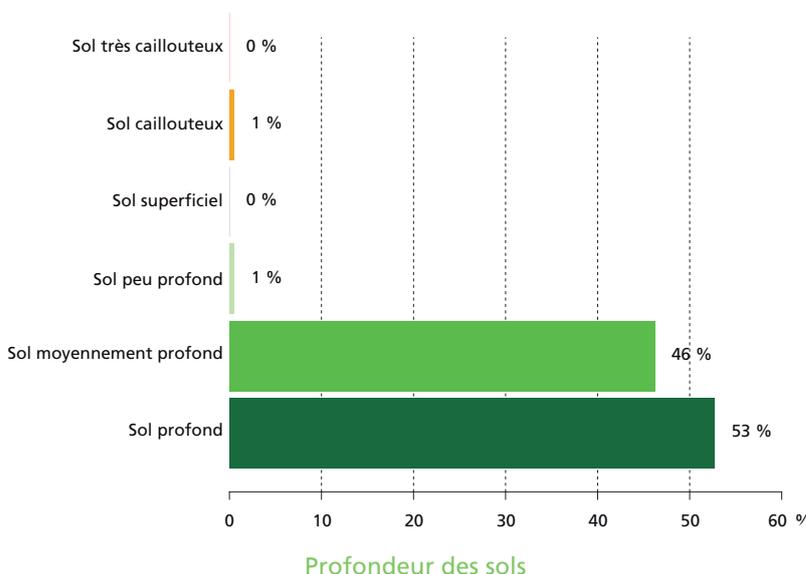


Extrait de la carte par point du niveau hydrique



Extrait de la carte par point de la texture des sols

Sans revêtir le caractère de roche compacte, le sous-sol contient de nombreux silex gênant les sondages à la tarière pédologique. Mais les sols superficiels ou peu profonds (< 35 cm) sont très rares, puisque 53 % sont profonds (plus de 64 cm de profondeur) et 46 % sont moyennement profonds (profondeur comprise entre 35 et 64 cm).



Une très grande majorité (73 %) des sols sous forêt ne sont jamais engorgés, mais 3 % le sont à faible profondeur : 2 % dès la surface et 1 % à moins de 35 cm de profondeur. Dans les autres cas, l'hydromorphie est plus profonde : 7 % entre 35 et 64 cm et 17 % à plus de 64 cm.

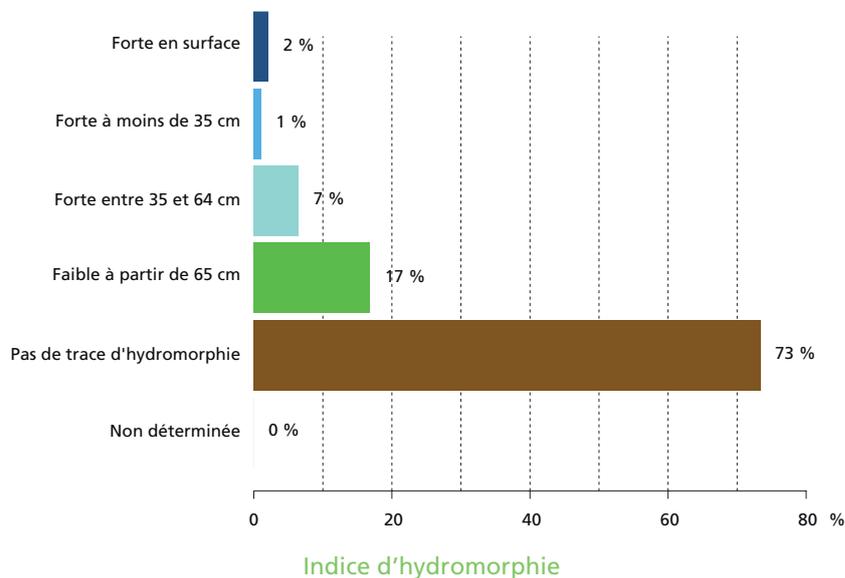
Les sols hydromorphes présentent un excès d'eau temporaire ou permanent. Une accumulation d'eau stagnante dans le sol constitue un facteur défavorable pour la croissance des arbres car les racines de la plupart des essences forestières subissent alors une asphyxie d'autant plus importante que la nappe est proche de la surface du sol et persiste longtemps.

Végétation

Les paysages agricoles sont très ouverts sur les plateaux couverts de limons fertiles et profonds favorables aux grandes cultures (blé, betterave, lin) ; les clos-masures subsistent dans les hameaux. L'habitat est très dispersé.

Des marais et zones humides sont répartis le long des cours d'eau et du littoral tandis que les coteaux crayeux sont boisés ou recouverts de pelouses sèches. La SER abrite donc une flore et une faune très diversifiée. Les dunes plus ou moins boisées sont couvertes de végétation destinée à fixer le sable (oyats, saules rampants). La forêt y est souvent soit un taillis de feuillus mélangés à des pins soit une forêt ouverte où les arbres forestiers sont de faible hauteur mais d'une grande importance écologique. Le caractère particulier du littoral donne lieu à la pratique d'activités liées à l'environnement (parc ornithologique, sorties nature) et à celle de la chasse au gibier d'eau.

Les futaies feuillues et les mélanges futaie-taillis sont des chênaies-hêtraies ou des chênaies pédonculées-frênaies accompagnées de feuillus précieux disséminés mais fréquents. Les saules, le charme, le noisetier et les grands érables accompagnent les arbres de futaie tandis que l'orme champêtre, jadis omniprésent dans le bocage, a été décimé par la graphiose depuis les années 1970. La ronce est envahissante en cas d'ouverture du peuplement.



Trois grands ensembles peuvent être distingués :

- la hêtraie calcicole sur les versants érodés ;
- la hêtraie-chênaie mésotrophe ;
- les forêts acidiphiles : hêtraie-chênaie acidiphile, chênaie sessiliflore, pineraies.

La chênaie pédonculée-charmaie et la chênaie-frênaie colonisent les bas de versant et les vallées fraîches, l'aulnaie-frênaie est située sur les terrains alluviaux en bordure des cours d'eau.

Les zones les plus acides sont occupées par le chêne rouvre, le pin sylvestre (introduit au XIX^e siècle) et les bouleaux.

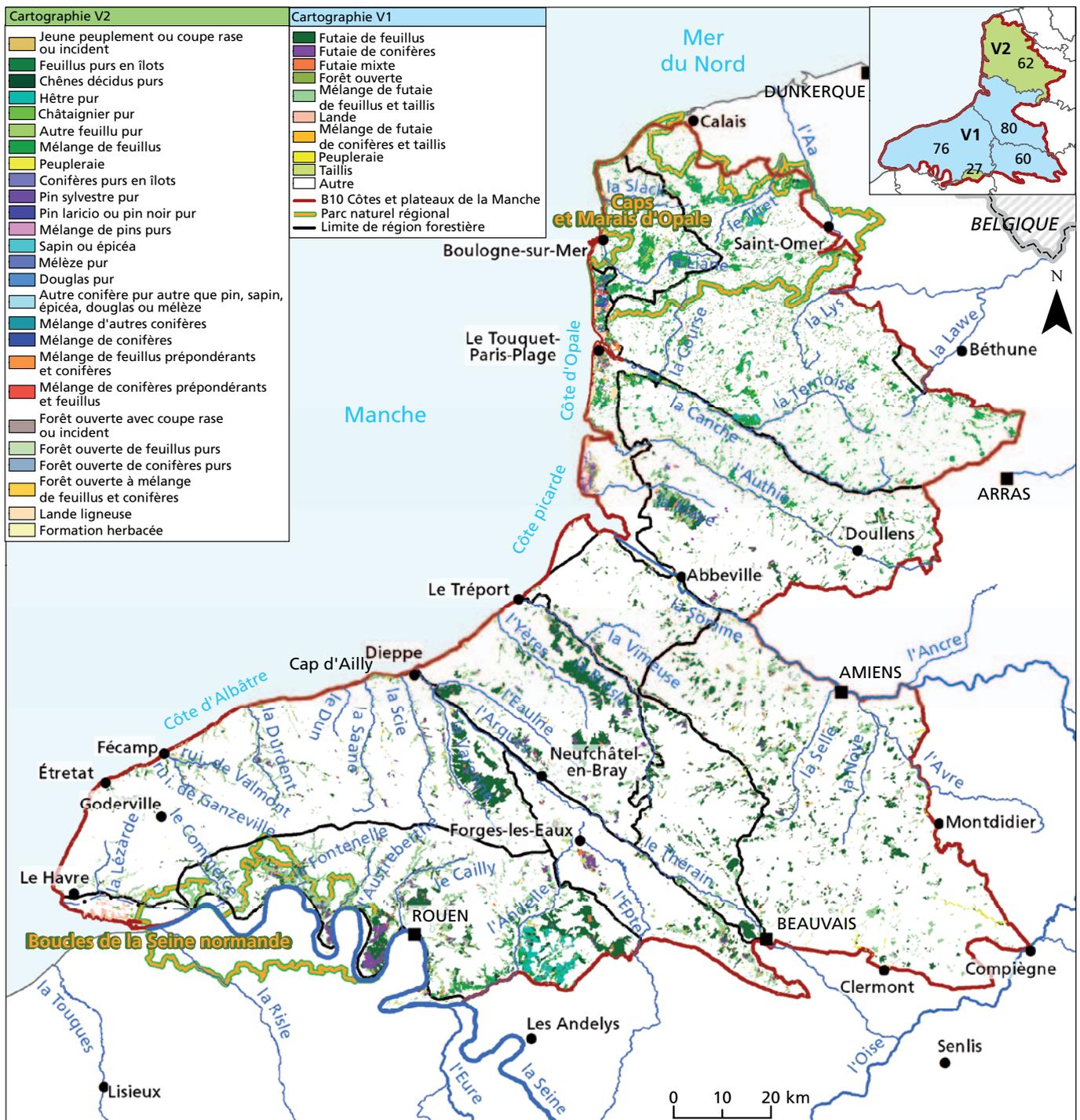
Quelques grands massifs forestiers subsistent comme les forêts domaniales du Trait-Maulévrier (3 992 ha) et de Roumare (3 011 ha). Cependant, beaucoup d'arbres forestiers sont situés dans le secteur bocager où ils constituent des forêts linéaires, importantes notamment pour le maintien de la biodiversité en milieu agricole.

Les forêts suburbaines de l'agglomération de Rouen sont largement fréquentées par la population locale. L'accueil du public doit concilier les autres impératifs de la gestion sylvicole et cynégétique.

Les peupleraies occupent une surface importante dans les vallées et représentent un enjeu économique important. La rouille a entraîné le dépérissement de nombreuses parcelles de peupliers des variétés Beaupré et Bœlare, qui sont remplacées par d'autres cultivars de peuplier ou par des boisements d'essences adaptées.



Les clos-masures du pays de Caux (ici entre Yvetot et Bolbec), exploitations agricoles entourées d'un talus planté notamment de chênes ou de hêtres, protègent les habitations et les bâtiments de ferme des vents dominants venant de la mer.



Sources : BD CARTHAGE® IGN Agences de l'Eau, MNHN, BD Forêt® V1 IGN (départements 60 et 80 - 1999, département 76 - 2000), BD Forêt® V2 IGN (départements 27 et 62 - 2009).

Types nationaux de formation végétale



Les références bibliographiques de la GRECO B : Centre Nord semi-océanique sont disponibles **ici**.

Complément des bibliographies générale et particulière à la GRECO B

- AMBROSINO (S.), 2008 - *Référentiel des écosystèmes forestiers régionaux sur le Nord-Pas de Calais à influence atlantique*. CRPF Nord-Pas de Calais-Picardie, 10 p.
- AMBROSINO (S.), 2010 - *Guide des stations forestières du Boulonnais. Guide des stations forestières du Marquenterre*. CRPF Nord-Pas de Calais-Picardie, 116 p.
- BRÉTHES (A.), 1982 - *Les stations forestières en Haute-Normandie. Essai de typologie*. ONF, 96 p.
- BRÉTHES (A.), 1984 - *Catalogue des stations forestières du nord de la Haute-Normandie*. ONF, 434 p.
- BROU (F. de), 2000 - *Catalogue des types de station forestière du Pays de Bray normand*. CRPF Normandie, 146 p. + annexes.
- BROU (F. de), 2002 - *Le choix des essences forestières en Haute-Normandie*. CRPF Normandie, 24 p.
- CHAUNU (L.), 1990 - *Étude préalable à la réalisation de catalogues de stations forestières*. DRAF de Haute-Normandie, ONF Normandie, CRPF Normandie. 36 p. + annexes.
- CLAUCE (F.), ROLLIER (C.), 2005 - *Les milieux forestiers associés en Nord-Pas de Calais : connaissances et conseils de gestion*. CRPF Nord-Pas de Calais-Picardie, 20 p.
- CORDELETTE (Ph.), 1991 - *Étude préalable à la réalisation du catalogue des stations forestières de la Picardie verte*. DRAF Picardie, mémoire de certificat de spécialisation, 56 p.
- DELEPORTE (Ph.), 1977 - *Essai d'une typologie des stations à frêne et à merisier en Nord-Picardie*. IDF, CNRF. Mémoire d'élève-ingénieur de 3^e année ENITEF, 108 p.
- DERMAUX (B.), 1995 - *La région naturelle du Boulonnais : pré-étude. Approche stationnelle en forêt domaniale de Boulogne*. ONF Lille, 56 p.
- FRILEUX (P.-N.), 1977 - *Les groupements végétaux du Pays de Bray (Seine-Maritime et Oise, France). Caractérisation, écologie, dynamique*. Thèse Doct. État, Univ. Rouen, 210 p. + 90 tableaux.
- GÉHU (J.-M.), WATTEZ (J.-R.), 1978 - *La forêt littorale des dunes de Merlimont (62, France) (Ligustro-Betuletum pubescentis). Documents phytosociologiques, N.S.II, p. 195-203.*
- IFN - *Publications départementales* : Eure, 2002 ; Oise, 2001 ; Pas-de-Calais, 2000 ; Seine-Maritime, 2002 ; Somme, 2002.
- MAZERY (B.), PILLON (S.), SINET (J.-F.), LAURENT (J.-J.), 2007 - *Guide des stations forestières et des milieux naturels forestiers du Pays de Bray (Seine-Maritime/Oise)*. CRPF Normandie, CRPF Nord-Pas de Calais-Picardie, 66 p.
- PARGADE (J.), ROLLIER (C.), 2004 - *Les milieux naturels forestiers du Nord-Pas de Calais : connaissances et conseils de gestion*. CRPF Nord-Pas de Calais-Picardie, 28 p.
- PILLON (S.), BOURHIS (F.), 2006 - *Schéma régional de gestion sylvicole (SRGS). Tome 1 : présentation du Nord-Pas de Calais*. CRPF Nord-Pas de Calais-Picardie, 32 p.